



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 4 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 29 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la Salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : vendredi 29 mai 2020
Nombre de présents	35	
Nombre de pouvoirs	0	Date de l'affichage : mardi 09 juin 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : GROUPEMENTS DE COMMANDES – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES AD HOC

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-3, L.2121-21 et L.2121-22,

VU le code de la commande publique et notamment l'article L.2113-6,

VU la délibération du conseil municipal n° 20180412-27 du 12 avril 2018 relative à l'adhésion au groupement de commandes d'achat de prestations de traiteur,

VU la délibération du conseil municipal n° 20180920-21 du 20 septembre 2018 relative à l'adhésion au groupement de commandes de fourniture d'équipements informatiques et de logiciels standards,

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200604- CM20200604-06-DE Date de réception préfecture : 08/06/2020
--

VU la délibération du conseil municipal n° 20190711-8 du 11 juillet 2019 relative à l'adhésion au groupement de commandes d'achat de papier,
VU la délibération du conseil municipal n° 20191017-3 du 17 octobre 2019 relative à l'adhésion au groupement de commandes d'approvisionnement en carburant et combustible.

CONSIDERANT le renouvellement de l'assemblée délibérante en date du 20 mars 2020,
CONSIDERANT la nécessité de procéder, pour chaque groupement de commandes précité, à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant parmi les nouveaux membres élus de la commission d'appel d'offres en vue de la représentation de la ville au sein des commissions d'appel d'offres ad hoc,
CONSIDERANT qu'il a été procédé en séance aux opérations de vote à main levée après décision à l'unanimité du conseil municipal.

SUR PROPOSITION DE M. Julien DUBOIS, Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS AU VOTE celles de **M. Bruno JANOT, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.**

Article 1 : DESIGNNE Marylène DESTANDAU en tant que membre titulaire et Aline DUZERT en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres ad hoc relative au groupement de commandes d'achat de papier et pour toute la durée de sa constitution.

Article 2 : DESIGNNE Aline DUZERT en tant que membre titulaire et Marylène DESTANDAU en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres ad hoc relative au groupement de commandes d'achat de prestations de traiteur et pour toute la durée de sa constitution.

Article 3 : DESIGNNE Martine ERIDIA en tant que membre titulaire et Alexis ARRAS en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres ad hoc relative au groupement de commandes de fourniture d'équipements informatiques et de logiciels standards, et pour toute la durée de sa constitution .

Article 4 : DESIGNNE Alexis ARRAS en tant que membre titulaire et Martine ERIDIA en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres ad hoc relative au groupement de commandes d'approvisionnement en carburant et combustible, et pour toute la durée de sa constitution.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Préfecture)

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,
LE MAIRE,**



whi
Julien DUBOIS.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200604-
CM20200604-06-DE
Date de réception préfecture :
08/06/2020